

# ECHOS de la Porte des Hautes-Vosges

Bulletin d'information intercommunal - n°3 janvier 2007




## Edito du Président


*Un seul et même territoire... celui de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges.*

*Loïn de vouloir se substituer aux communes qui demeurent le lieu privilégié de rencontres entre le citoyen et la collectivité, elle est le complément indispensable de leurs actions, chargée de réaliser ce qui serait impossible si chacun restait dans son coin.*

 *Ainsi le SIG (système d'information géographique) est installé par et pour la CCPHV, mais aussi pour chaque commune : à elles maintenant de le faire vivre et de le compléter.*

 *Le projet de la crèche - halte garderie et médiathèque à Maxonrupt avec ses 4 antennes en est au stade du choix des entreprises pour la réalisation des travaux.*

 *La création de l'aire des gens du voyage a pris un peu de retard car les règlements d'urbanisme concernant le terrain choisi doivent être modifiés. L'aire sera cependant réalisée en 2007.*

 *L'étude de faisabilité d'un stand de tir est terminée. Le coût du projet nécessitera probablement le report de sa réalisation. Mais nous disposons désormais d'une étude qui permettra de relancer le projet à tout moment.*

*Nous sommes tous attachés à nos communes, personne ne souhaite leurs disparitions, mais nous savons que pour qu'elles continuent d'exister tout en améliorant les services rendus à la population, nous devons poursuivre ensemble la construction de notre Communauté de Communes pour la faire vivre, la rendre plus forte et la faire connaître auprès de tous.*

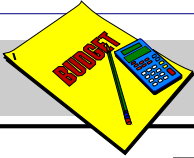
*Bernard Schindelé  
Président*

## SOMMAIRE

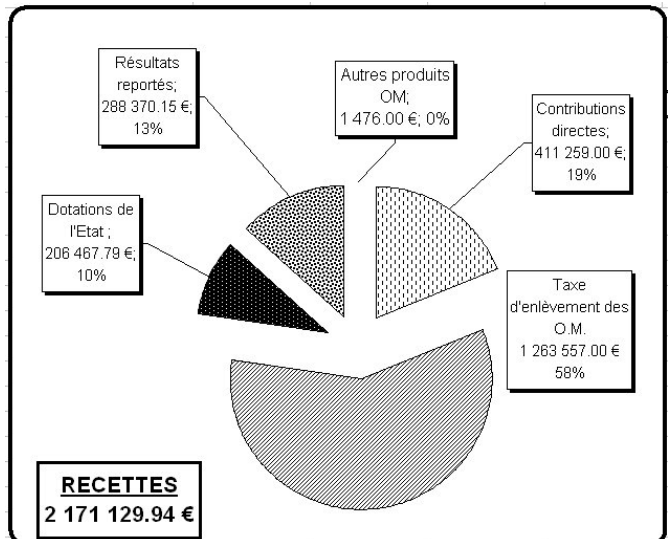
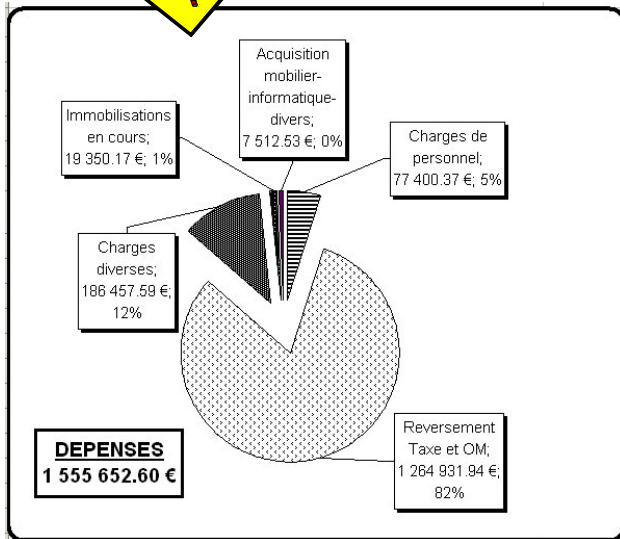


Les membres du bureau

Edito	Page 1
Compte administratif 2005	Page 2
Budget primitif 2006	Page 2
La fiscalité intercommunale	Pages 2 et 3
Formation BAFA	Page 3
Réseau de lecture publique et crèche halte-garderie	Pages 4 et 5
Le S.I.G de la CCPHV	Page 6



## COMPTE ADMINISTRATIF 2005



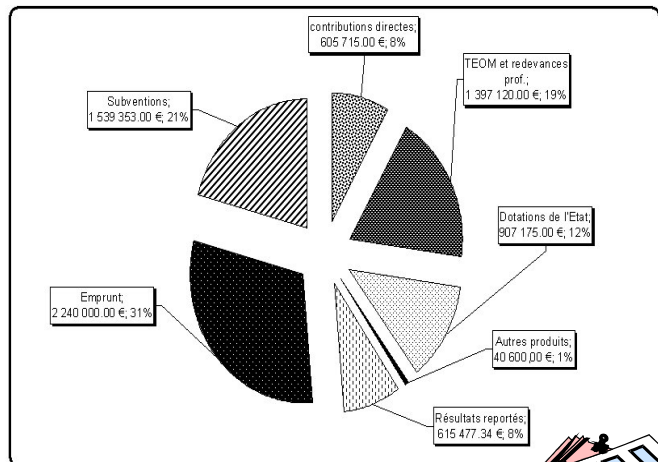
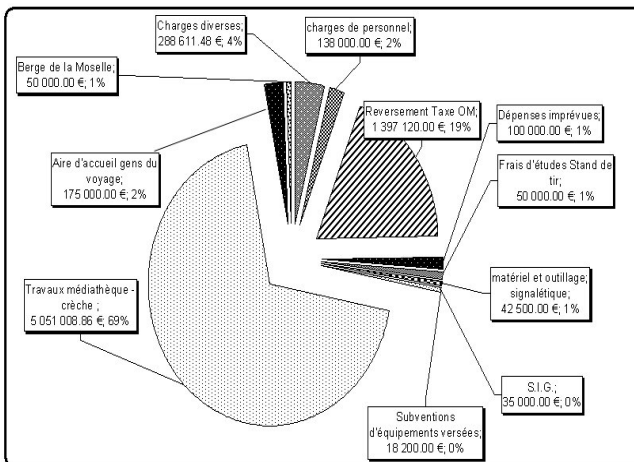
EXCEDENT DE CLÔTURE 615 477,34 €

## BUDGET PRIMITIF 2006

### DEPENSES

7 345 440,34 €

### RECETTES



## LA FISCALITE INTERCOMMUNALE



Soucieux de ne pas faire supporter aux habitants du territoire communautaire une hausse inconsidérée de la pression fiscale, le Conseil Communautaire a instauré en 2004, année de la création de la Communauté de Communes, puis reconduit en 2005, une fiscalité très faible, parmi les plus faibles du Département.

Ces deux années passées ont été celles de la réflexion, des études relatives aux projets que la Communauté de Communes souhaitait engager afin d'améliorer certains services à la population.

C'est ainsi que les travaux de création d'un réseau de lecture, comprenant une médiathèque centrale sur le territoire de la Commune de REMIREMONT et ses antennes à DOMMARTIN, St ETIENNE, St NARBORD et VECOUX, l'aménagement d'une crèche – halte garderie de 50 places vont très prochainement démarrer. D'autres investissements seront également engagés (aire d'accueil des gens du voyage) ou ont été réalisés au cours de l'année 2006, comme la mise en place d'un S.I.G. intercommunal (système d'information géographique et cadastre numérisé).



## LA FISCALITE INTERCOMMUNALE (suite) .../...

Il est donc indispensable de financer ces investissements par d'autres biais que le recours à l'emprunt qui inéluctablement pèsera, à terme, sur la pression fiscale des ménages. C'est la raison pour laquelle, les Elus s'emploient à rechercher le maximum de subventions, tant au niveau de la Région que du Conseil Général et de l'Etat, et qu'une hausse progressive de la fiscalité sur 3 années a été souhaitée.

C'est pourquoi une augmentation de 50% de la fiscalité intercommunale fut décidée pour l'année 2006. Ce chiffre pouvait paraître exorbitant, mais il convenait cependant d'en relativiser l'importance puisque les taux votés en 2006 demeurent encore parmi les plus bas du Département et que cette hausse représente environ 10 € par foyer.

Sans préjuger des décisions que le Conseil Communautaire devra prendre, cette progression de la fiscalité, sensible en taux, mais modérée dans les montants, devrait encore intervenir au cours des deux années à venir. En effet, dès 2008, le budget de la Communauté de Communes assumera intégralement le fonctionnement du réseau de lecture publique, de la structure crèche-halte garderie, et de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Il me faut, par ailleurs, souligner l'effet de levier sur les recettes apportées par les dotations diverses, en précisant que sans la Communauté de Communes, notre bassin de vie n'aurait jamais bénéficié de cette manne financière. En effet, alors que (pour 21 000 habitants) la seule ressource locale qu'est l'impôt, nous a apporté 605 000 euros, notre budget 2006 a été abondé de 2 446 000 euros de dotations et subventions diverses. Et ceci, sans obérer aucunement les aides traditionnelles apportées aux budgets des communes membres.

C'est ainsi que nous préparons avec rigueur et sérieux les plans de financement relatifs aux investissements cités précédemment, en sollicitant, tous azimuts, les aides réservées aux projets communautaires.

Par la création de ces services, notre bassin de vie, se développera culturellement et socialement au profit de la qualité de vie de l'ensemble de notre population. Ces investissements dynamisent ainsi notre région, qui doit demeurer attractive, dans une conjoncture où la concurrence entre les territoires s'avère relevée et permanente.



*Jean-Paul DIDIER, Vice-Président*

## FORMATION BAF

La Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges a souhaité organiser une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), afin de favoriser la formation de jeunes du territoire, de faciliter la mise en place d'équipes qualifiées au sein des structures de loisirs du territoire, l'insertion professionnelle, en particulier de personnes en difficulté, par une qualification des métiers de l'animation.

Cette formation, ouverte aux personnes de 17 ans minimum, comprend 3 stages successifs : une session de formation générale (8 jours), un stage pratique (14 jours) et une session d'approfondissement (6 ou 8 jours)

12 stagiaires, dont 10 provenant du territoire communautaire, ont suivi cette première session théorique organisée par la Communauté de Communes et l'UFCV LORRAINE, la semaine du 09 au 16 Juillet 2006 au Château Zeller à REMIREMONT. Cette première partie était axée sur la réglementation, la responsabilité, l'attitude que doit avoir un animateur et la façon dont il doit gérer son travail au quotidien.



En partenariat avec les réseaux associatifs locaux, 6 stagiaires ont pu valider leur stage pratique au mois d'Août, les autres l'effectueront durant les petites vacances de la Toussaint, de Février et de Pâques de l'année prochaine. La session d'approfondissement, clôturant cette formation, aura lieu la deuxième semaine des vacances de Pâques 2007.

Le montant de cette formation s'élève à la somme de 800 € environ par stagiaire. Outre la rétribution du stage pratique, chaque participant bénéficiera, une fois le stage d'approfondissement effectué, d'aides du Conseil Général des Vosges, de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges et de la Région LORRAINE ce qui devrait rendre quasiment nul le coût de cette formation.



## RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE ET CRECHE – HALTE GARDERIE



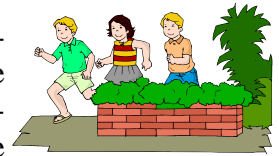
**L**a médiathèque centrale, équipement devant être accessible à tout public, sera implantée naturellement en rez-de-chaussée (niveau de la cour actuelle) en R-1/2 niveau intermédiaire (locaux de stockage) et en R-1 (salle de lecture), du bâtiment Maxonrupt.



Les entrées de la médiathèque (bureau d'accueil adultes et enfants) sont celles actuellement utilisées et seront aménagées par une avancée vitrée, de facture contemporaine, épurée et transparente.

Les dispositions intérieures sont conservées : les pièces gardent leurs volumes initiaux et les liaisons restent identiques à celles d'origine

**L**a crèche se voit attribuer le reste du bâtiment (R+1 et R+2). Elle sera totalement indépendante par son entrée individualisée sur l'avenue Julien Méline (portes métalliques d'origine conservées) et sa disposition dans le bâtiment. Actuellement étroit et peu accueillant, le passage actuel est élargi et reçoit une rampe d'accès depuis la porte principale sur rue. Il mène à un vaste hall d'entrée vitré et sécurisé.



L'ensemble des équipements destinés aux enfants est réuni dans les étages du bâtiment central. Les circulations d'origine sont conservées. L'accès sera facilité par un ascenseur de 13 personnes

La séparation crèche – médiathèque est parfaitement lisible : l'entrée de chaque équipement est totalement distincte. Seule une liaison interne, par un accès privatif, ascenseur, à l'espace enfant de la médiathèque sera aménagée.



*Le projet présenté aux Elus du Conseil Général  
et du Conseil Régional*

**C**e projet de structure multi accueil, d'une capacité de 50 places (crèche et halte garderie confondues) a été présenté aux délégués communautaires le 04 avril 2006 et l'APD adopté par le conseil dans sa séance du 27 juin dernier. Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Général au titre du patrimoine bâti et de la CAF. Il est à noter que ce projet, parce qu'il est intercommunal, nous permet d'obtenir, de la CAF, un complément de subvention de 1 000 € par place supplémentaire de crèche créée. La commission des affaires sociales s'est penchée sur le fonctionnement futur de cette structure, en réfléchissant notamment sur l'amplitude horaire d'ouverture, le personnel à recruter, etc...

L'ouverture de la structure multi accueil est programmée pour septembre 2007.

**L'**enjeu culturel du partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Afin de remplir ses missions au plus proche de ses partenaires, la Bibliothèque Départementale de Prêt des Vosges souhaite s'installer dans les territoires qu'elle accompagne, en s'appuyant sur des projets de médiathèques.



C'est pourquoi, conscients des enjeux culturels de ce partenariat, les Elus de la Communauté de Communes souhaitent que la future médiathèque centrale intercommunale, véritable équipement culturel doté des nouvelles technologies de l'information et de la communication, puisse accéder au statut de "médiathèque de territoire". Il a donc été prévu, dès le démarrage de l'étude, qu'une partie des locaux soit réservée à la Bibliothèque Départementale de Prêt (162 m<sup>2</sup>)



## RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE ET CRECHE – HALTE GARDERIE *(suite)*







Ainsi, la médiathèque intercommunale, gérée par des professionnels de la filière culturelle, proposera non seulement au public du territoire communautaire mais aussi à celui de l'ensemble du Pays de Remiremont et de ses Vallées l'accès aux multiples formes de documentation (imprimés et électronique), dans des espaces adaptés à des fonctions variées. Cette documentation sera en outre enrichie par l'apport de la part de la B.D.P., de 30 à 40 000 volumes supplémentaires.

La médiathèque constituera donc le plus important pôle d'animation culturelle du Pays, confortée en cela par les manifestations qui y seront organisées par la Bibliothèque Départementale de Prêt.

### Les antennes dans les communes

La médiathèque centrale ne fonctionnera pas isolément : elle sera le cœur d'un réseau constitué par des antennes créées dans les quatre autres communes de la Communauté de Communes :

-  SAINT NABORD : extension de 92 m<sup>2</sup> de la bibliothèque existante dans les locaux du CSC
-  SAINT ETIENNE : réhabilitation d'un bâtiment de 101 m<sup>2</sup> à proximité de la Mairie
-  DOMMARTIN : construction neuve de 126 m<sup>2</sup> près de la future maison des associations
-  VECOUX : aménagement de locaux de 37 m<sup>2</sup> à l'intérieur de la Mairie

L'intégralité du fonctionnement des 5 sites du réseau sera pris en charge par la Communauté de Communes : personnel, acquisition et renouvellement du fonds, informatique, animation .....

Chaque antenne disposera d'un fonds renouvelé, voire d'un fonds spécifique.

Un personnel qualifié sera affecté aux antennes, pendant les heures d'ouverture au public. En dehors des périodes d'ouverture au public, des animations, des expositions itinérantes seront organisées à l'intention de différents publics et notamment du public scolaire.





Le réseau constituera un seul et même établissement : une carte unique permettra d'accéder indifféremment aux 5 sites. Les usagers seront ceux du réseau. Le fichier informatique et le catalogue seront partagés.

Les réservations de documents seront possibles d'un site à l'autre, ainsi que leur livraison.

Une base de données commune sera donc créée afin d'uniformiser la gestion des collections pour le réseau entier et faciliter la recherche documentaire.

Ainsi, la population pourra consulter le fonds du réseau, effectuer ses réservations, depuis son domicile ou à partir des antennes. A cet effet, un site internet, dont une partie sera spécialement dédiée au réseau de lecture publique, sera créé.

Hormis la réservation en ligne des documents, ce portail documentaire offrira toute une gamme d'informations aux usagers :

-  consultation du catalogue
-  consultation du compte abonné avec possibilité de pré-inscription au réseau de lecture publique
-  information sur les animations et expositions passées et à venir, avec leur localisation
-  suggestions d'achat

*Danielle HOSSENLOPP,  
Michel GROSDÉMANGE,  
Vice-Présidents*



La commission en visite de médiathèques



# LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges a souhaité offrir à ses services et aux communes membres un outil moderne de gestion de l'urbanisme (cadastre, PLU, droits des sols,...), de gestion des infrastructures spécifiques (cimetières, mobilier urbain...) et de gestion des réseaux (eau, assainissement, éclairage public,..) par la mise en œuvre d'un système d'information géographique performant. Après avoir procédé à une mise en concurrence, et assisté à plusieurs démonstrations, la Communauté de Communes a retenu la solution proposée par la Société GEOSPHERE de DIJON.

## L'INTERET DU S.I.G.

La gestion et l'exploitation de l'information sont désormais stratégiques pour les Collectivités Locales. L'information géographique est passée au rang d'information patrimoniale à celui d'outil d'aide à la décision publique.

Le S.I.G. peut se définir comme un ensemble de données, de matériels, de logiciels, dont la fonction est l'exploitation de l'information géographique dans un objectif de gestion du territoire.

Mais le principal intérêt du SIG intercommunal concerne la gestion des ressources. Il permet un meilleur partage d'informations, une meilleure communication entre les utilisateurs et **un accès instantané aux informations**.

## LES REQUÊTES ET ANALYSES

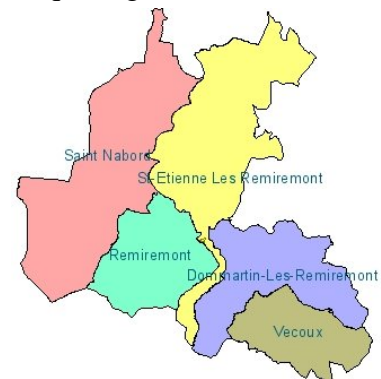
À partir des données stockées dans le SIG, les utilisateurs interrogent la base de données du SIG afin d'extraire des informations essentielles à la connaissance du territoire qu'ils gèrent.

### Pour la communauté de communes :

- ☐ Consultation et édition, en ligne, des cadastres des communes membres.
- ☐ Consultation des réseaux secs et humides
- ☐ Gestion du développement économique
- ☐ Gestion du Tourisme
- ☐ Gestion de l'ensemble des domaines dont la communauté de communes a acquis la compétence.

### Pour les communes membres :

- ☐ Consultation et édition, en ligne, du cadastre des communes
- ☐ Consultation et édition, en ligne, du PLU et des règlements associés des communes.
- ☐ Consultation, édition, en ligne des réseaux secs et humides
- ☐ Saisie et gestion du patrimoine communal : bâtiments, mobilier urbain, sites touristiques, cimetières... ne faisant pas partie des compétences de la Communauté de Communes.



## LA PRODUCTION DES CARTES

Les cartes sont un des résultats du SIG. Les avantages de la cartographie sont nombreux :

- ☒ mise en évidence de certains phénomènes
- ☒ comparaison entre deux époques
- ☒ simulations d'hypothèses.

*Claude BONNARD*  
Vice-Président

### **Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges**

12, bis rue du Général Humbert  
88200 REMIREMONT

☎ : 03.29.22.11.63

☎ : 03.29.23.39.61.

✉ : bureaux@ccphv.fr

🌐 : www.ccphv.fr

Ouvert du lundi au vendredi  
8h-12h / 13h30-17h30